

## 2. STRATEGIE

### 2.4 Convention CM Bordeaux

Annexe 2.4

**RAPPORTEUR : Le Directeur Général**

Les caisses de Crédit Municipal de Bordeaux (CMB) et Nantes sont en partenariat depuis 2021 pour l'octroi de MicroCrédit sur la région Nouvelle Aquitaine.

Cette convention nous permet de réaliser les microcrédits sur cette région où notre historique est important, notamment sur l'ex région Poitou-Charente. Le risque était initialement porté par le CMB à hauteur de 50% et 50% par le fonds de cohésion sociale. Cette organisation permettait au CMB de conserver facialement cette activité vis-à-vis de son territoire et nous le faisons valoir sur notre zone d'influence pour les prêts personnels.

Les difficultés financières rencontrées ces dernières années par le CMB et l'arrêt de leur activité bancaire nous avait conduits en décembre 2024 à accepter la diminution de participation du CMB à 25%. Nous avons compensé et notre part est passée à 25% également pour une durée d'un an.

Nous avons rencontré la nouvelle direction générale du CMB, installée depuis octobre, et avons dressé de bonnes perspectives de collaboration pour l'avenir. Pour autant, le temps manque et il nous semble plus pérenne d'avoir le temps de construire un partenariat plus large, intégrant des liens avec Acsofi et la micro-épargne, qui serait validé par les deux nouvelles gouvernances au 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

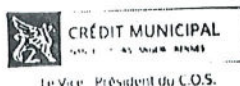
En attendant, nous proposons de prolonger d'un an l'avenant en cours aujourd'hui pour ne pas stopper l'activité sur cette région où les partenaires sociaux sont très en attente. Le COS du CMB a d'ores et déjà validé ce principe.

**Le Conseil, après examen :**

- **Valide l'avenant de prolongation d'un an de la convention de microcrédit avec le CMB et maintenant la répartition du risque à 25-25 entre nos deux établissements sur la Nouvelle Aquitaine,**
- **Autorise le Directeur Général à signer cet avenant**
- **La modifie comme suit :**

.....

**TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**



*[Handwritten signature in blue ink]*

Accusé de réception en préfecture  
044-264400557-20251216-4-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025